Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201826-20251127-CM_27_11_25_001-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 27 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.
Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Mikaël CORBEL - Guillaume LE COQU - Guillaume LE COMTE - Baptiste LE GALL – Philippe LE GUEN - David DOMALAIN Jean-François LE FLOCH – Gaëlle ROUTIER
Absents avec procuration :
Sandrine GUILLAUME qui a donné pouvoir à Patrick BRIGANT
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO
Gwendoline GUEGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Marie-Pierre LE MOUEL qui a donné pouvoir à Jeanne-Noëlle LAMOUR
Christophe LE BARTZ qui a donné pouvoir à Gaëlle ROUTIER
Denis FOLLET qui a donné pouvoir à David DOMALAIN
Secrétaire de séance : Mikaël CORBEL

DÉLIBÉRATION 27-11-25-001

Objet de la délibération : Cession d'une bande de terre pour régularisation - Rue de la Croix

M. le Maire fait savoir que dans le cadre de la division de la parcelle B179 appartenant à Madame Yveline LEBORGNE-BRIEND, il est nécessaire de procéder à une régularisation afin d'intégrer trois bandes de terrain appartenant à la commune. Celles-ci se trouvent intégrées aux parcelles issues de la division (B1173-B1174 et B1175). Cette situation a été signalée par le géomètre lors de l'opération de bornage. Il a demandé de régulariser la situation.
Le pôle d'évaluation domaniale a été saisi pour l'évaluation de la valeur vénale des trois parcelles situées 1 rue de la Croix et classées en zone Ub.
Compte tenu de l'expertise menée par le Pôle d'Evaluation Domaniale, l'évaluateur propose de fixer la valeur vénale du bien sous expertise à 6,35 € /m² hors droits et charges, soit une valeur totale de 1 080 €.
Toutefois eu égard la configuration de ces bandes de terres qui ne sont utilisables que par le propriétaire et qui ne présente aucun intérêt général, il est proposé de céder ces parcelles B1173 (83 m²) – B1174 (66 m²) – B1175 (21 m²) au prix de 500 € l'ensemble.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée par 21 voix POUR et 1 abstention (Jean-François LE FLOCH), décide de céder ces bandes de terres au prix global de 500 €.
Le maire est autorisé à signer l'acte, et toutes les pièces y afférant, à l'office notarial de Maître QUETTIER à PLÉRIN.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Mikaël CORBEL